



La CFDT toujours à vos côtés.

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Négociation CFDT dans le cadre de votre réorganisation.

<u>DEMANDES CFDT</u>	<u>REponses</u>
Accord social à la hauteur de : - 250€ pour l'adaptation - 100€ pour la mise en place et la façadisation des casiers par les agents. - 100€ pour le changement de MOLOC. - 250€ pour les agents qui perdent leur tournée. - 100€ FQ pour bonne participation.	60€ prime TG 40€ pour la réalisation du BI et étiquetage 120€ pour les 2RM en VAE et 2RM en Staby 150€ 100€ pour organisation TE / TI
A la mise en place 3 semaines sans sécabilité inopinée.	3 semaines dans la mesure du possible, dans le cas contraire, la sécabilité sera compensée.
1 agent sur chaque siège.	
Le II.3 pour le FQ de plaque.	Demande faite à la DSCC
Priorité à l'ancienneté pour les promotions I.3 dans le cadre de la structure fonctionnelle.	Oui aux agents de plus de 50 ans
Remise fiche de restitution et bordereau de collecte de votre nouvelle tournée (que nous vous invitons vivement à prendre le temps de vérifier).	Accordé
Agents de cabine minimum en II.1	
Facteur de cycles en II.1	I.3 sous conditions de QS
Rouleurs (qui seront sur 2 équipes) en II.1	150€
Encadrant dans cet accord à moins d'un accord plus favorable.	Obtenu, précisé dans l'accord social

Les conditions requises pour que cet accord soit valable sont :

Que votre accord d'organisation soit signé par des OS représentants au moins 30%, s'il n'est pas dénoncé par des OS représentants + de 50%, que la réorganisation soit mise en place à la date prévue soit le 20/09/2016 et s'il n'y a pas de demande d'expertise.

La CFDT ne signe pas un accord sans avoir procuration de la majorité des agents concernés, nous reviendrons vers vous avant de nous prononcer.